

Des structures françaises pour l'audio-visuel

Le C.C.E.T.T.

Le Centre Commun d'Étude de Télévision et Télécommunication a été créé à Rennes en 1972 sous l'impulsion de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale pour le développement des techniques nouvelles en matière de traitement, de transmission et de distribution des signaux audiovisuels. Commun au Secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications et à Télédiffusion de France, il regroupe 250 personnes chargées des études de nouveaux services audio-visuels et téléinformatique.

ment et une capacité de plus de 10 000 terminaux.

- Le Codage Numérique des Images (département N.I.M.) où l'on explore les problèmes de la télévision numérique, partant de la recherche sur divers types de codage pour aboutir à la conception de studios complets.

- Les Terminaux et Systèmes Audiovisuels (département T.S.A.) où l'on s'intéresse à des matériels originaux apportants de nouveaux services (ANTIOPE, EPEOS, MIDAS) aux usagers de la télévision.

- La télédistribution (département D.T.C.)

chargés de mettre au point des méthodes de mesure bien adaptées, et qui disposent pour cela d'installations fixes d'essais aussi bien que d'un véhicule spécialement équipé pour travailler sur les sites eux-mêmes.

Enfin ce département agit comme « bureau-conseil » au service des municipalités désireuses de s'équiper en réseaux de câbles. Le réseau de télédistribution de Rennes constitue un site où le C.C.E.T.T. expérimentera directement les diverses solutions techniques qu'il étudie.

CCETT, 2 rue de la Mabilais - Rennes.

L'Institut National de l'Audiovisuel

L'Institut National de l'Audiovisuel est un lieu de réflexions, d'expérimentations et d'initiatives concertées sur la communication par les médias.

Cet établissement public, créé au 1^{er} janvier 1975, est un des sept organismes autonomes issus de la dissolution de l'O.R.T.F. Il est ouvert à tous ceux qui, en matière de vie collective, d'éducation, de culture, de création, pensent aux formes de la communication sociale de demain en France et à l'étranger.

- Département Recherche prospective : L'INA entreprend des études portant sur l'évolution des moyens de communication de groupe et de masse. Cette recherche prospective s'applique à l'analyse des institutions et systèmes d'information et de culture, à l'observation des processus de communication et des comportements des publics. Elle touche aussi à la mise au point d'équipements techniques originaux utiles à la création et à l'expérimentation active, auprès des petites collectivités, des nouveaux moyens de production (vidéo légère) et de diffusion (télédistribution).

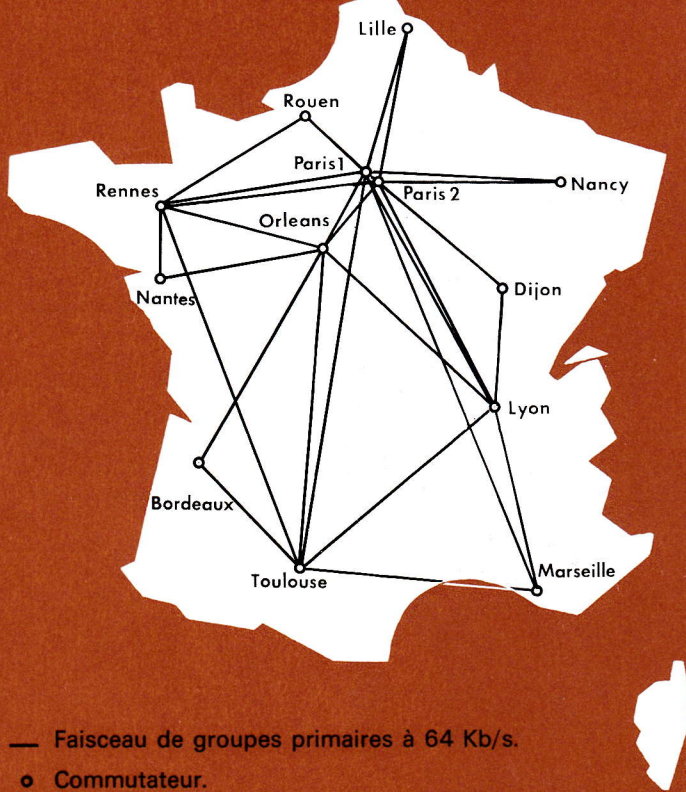
Sont associés à ces travaux : des universités, des groupes de recherche étrangers, des organismes publics.

- Formation et diffusion internationale. L'INA assure une formation professionnelle aux différents métiers de l'audiovisuel, pour des stagiaires français et étrangers. Formation et initiation sont données au centre de Bry-sur-Marne, équipé de tous les moyens modernes d'entraînement et de production. Les stagiaires peuvent produire des programmes d'essai. L'INA organise la diffusion internationale des programmes de télévision à l'attention des pays qui bénéficient de l'assistance culturelle française et propose aussi, sur les marchés mondiaux, les programmes dont il assure la distribution.

- Archives vivantes, un héritage considérable : 60 000 émissions de télévision, 500 000 documents radiophoniques, 250 000 reportages d'actualités.

L'INA conserve ce patrimoine et le met en valeur. Les archives sont diffusées sur le marché international et dans les circuits culturels, ouvertes à la consultation du public et proposées comme outil de travail aux professionnels.

Le réseau TRANSPAC.
Configuration en 1978.



Sa structure d'organisme commun avait pour but de le rendre apte à mener des recherches dans des domaines frontiers entre les Télécommunications et l'Audiovisuel.

Ses quatre pôles d'activité sont :

- La téléinformatique (département R.S.I.) où les travaux ont été essentiellement axés sur la mise au point d'un réseau de commutation par paquets. Le futur réseau de transmission des données par paquets, TRANSPAC, dont une première phase sera opérationnelle en 1977, est destiné à écouler une forte proportion du trafic prévisible pour la téléinformatique. Il se développera rapidement pour couvrir l'ensemble du territoire : en 1978, 13 commutateurs, 30 à 50 points de raccorde-

ment et une capacité de plus de 10 000 terminaux. où l'on traite les problèmes techniques propres aux futurs réseaux de câbles en préservant leurs possibilités d'évolution. La première activité de ce département consiste à déterminer ou à créer en relation avec l'industrie, les matériels constituant les réseaux de câbles, en s'attachant à obtenir le meilleur rapport prix/qualité, et à préserver l'évolutivité des réseaux, de la simple antenne communautaire aux réseaux de télédistribution transmettant 15 programmes. La deuxième découle de la première : elle consiste à normaliser les matériels. Ces deux premières missions sont assumées par les laboratoires d'études du département.

La troisième activité concerne le contrôle technique. Elle revient à des laboratoires,

Le centre national pour l'animation audio-visuelle

Le C.N.A.A.V. a été créé en 1972 à l'initiative du Ministère des Affaires Culturelles, pour favoriser « l'information, la recherche et l'expérimentation dans le domaine des techniques audiovisuelles appliquées à l'Action Culturelle ».

Cette création répond à un double souci :

- Fournir un service technique aux Directions des Affaires Culturelles et aux organismes qui en dépendent, en leur apportant les prestations traditionnelles d'études, d'appui technique ou de conseils,
- Assurer la présence active des Affaires Culturelles dans le débat sur la place des techniques audio visuelles dans le développement culturel; et à ce titre, mener l'action expérimentale susceptible d'animer ce débat, et d'aboutir à des propositions concrètes.

Le C.N.A.A.V. a notamment assuré, dans le passé, la mise en place et le suivi de nombreuses expériences liées à l'utilisation de la vidéo non professionnelle (vidéo animation, art vidéo...) et aux projets de télévision locale (vidéo gazette de Grenoble, vidéobus des villes nouvelles de la Région Parisienne...).

Actuellement son action expérimentale se développe dans deux domaines :

- Dans le secteur audiovisuel professionnel, le C.N.A.A.V. mène une action concertée avec le Cinéma et la Télévision. Il s'agit notamment de multiplier les expériences de production ou de diffusion destinées à explorer les possibilités d'intervention de la télévision dans le domaine culturel et à favoriser la collaboration entre les sociétés de télévision et les organismes culturels.

Cette action incitatrice revêt des formes diverses : productions pilotes pour des séries culturelles, recherches d'auteurs, retransmissions de spectacles, utilisation des émissions en dehors de la télévision comme moyen d'information ou comme support d'animation.

- Dans le secteur non professionnel, le C.N.A.A.V. poursuit trois objectifs complémentaires :

- permettre une plus grande maîtrise de la technique et du langage audiovisuel en matière d'information, de sensibilisation ou d'animation culturelles,

- donner un moyen d'expression à de nouvelles générations de créateurs et d'utilisateurs,

- développer l'audiovisuel comme moyen d'accès à la culture de groupes sociaux défavorisés.

Pour cela, le C.N.A.A.V. a développé un ensemble de programmes de recherche sur les matériels et sur leurs conditions d'utilisation (animation locale, sensibilisation aux problèmes de cadre de vie, intervention dans les milieux défavorisés, travail théâtral...). Cette expérimentation a conduit à implanter des ateliers audiovisuels auprès d'organismes divers (Universités, Lycées, Maisons de la Culture, Centre d'Animation en milieu rural, M.J.C., établissement psychiatriques...) en associant progressivement à cette action le C.N.C. et l'I.N.A. et les partenaires admi-

nistratifs concernés.

Auxiliaires précieux du travail d'animation, ces unités doivent permettre la mise en place au niveau local d'un réseau de centres audio-visuels permanents, infrastructure nécessaire au développement de la recherche dans un secteur culturel nouveau, particulièrement actif.

C.N.A.A.V. : 136, boulevard saint germain 75006 Paris. Tél : 033.09.94.

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique et l'audio-visuel

Depuis sa création, l'Agence a développé des activités permanentes dans le domaine du soutien au développement des techniques, méthodes et moyens audiovisuels, essentiellement au sein des programmes « Télévision » puis « Audiovisuel et Pédagogie », aujourd'hui regroupés dans la Direction « Éducation et Coopération Scientifique et Technique ». Eu égard aux moyens limités et au souci de ne pas faire double emploi, les activités ont été orientées dans deux directions : activités de services et activités de promotion d'opérations de pointe.

- L'information :

- Création du C.I.E.T.V. (Centre d'Information et d'Échanges - Télévision) - Établissement à Paris, au siège de l'Agence, d'une banque d'information sur l'utilisation des technologies nouvelles (en particulier la Télévision) dans l'enseignement. Fonds littéral et audiovisuel - Contacts et échanges avec organismes spécialisés.

- Mise à disposition des usagers, sur place, de la documentation; recherches documentaires à la demande avec fourniture de bibliographies sélectives et de dossiers documentaires. Aiguillage des usagers vers des centres de documentation plus spécialisés ou des organismes traitant de questions ne relevant pas de la compétence du C.I.E.T.V.

- Diffusion systématique de l'information traitée par le mensuel « Direct ». Cette publication signale des articles tirés de près de 200 périodiques spécialisés de langue française, anglaise ou espagnole et propose des dossiers d'information; publication occasionnelle par « Direct », de sujets spécifiques intéressant les technologies éducatives.

- Organisation de séminaires et de rencontres.

- Appui aux « bases arrières » de certaines Télévisions éducatives des Pays Membres.

- La formation :

- Prise en charge de stages courts de formation.

- Organisation de sessions de perfectionnement ou de spécialisation (maintenance de matériels, conception, réalisation de documents pédagogiques, animation vidéographique).

- Expertises :

- Travaux d'expertises technico-pédagogiques à la demande des pays Membres.

- Promotion d'opérations pédagogiques « de pointe » :

- Développement de l'usage de la vidéographie pour le recueil de la tradition orale et son réinvestissement dans les documents éducatifs.

- Soutien aux entreprises pour la fabrication locale de documents pédagogiques dans les pays du Tiers-Monde.

- Création d'un réseau d'échanges de programmes télévisés éducatifs entre centres de production des Pays Membres (« Productions harmonisées »).

- Soutien à des opérations novatrices (Télévision Scolaire du Sénégal, Vidéo-Liban).

- Études et expérimentations relatives à la conception, la diffusion et la réception de documents transnationaux, susceptibles d'être transmis par voie spatiale.

- Actions pour le développement de la communication en milieu rural.

- Production de prototypes expérimentaux : programme télévisé transnational, bandes dessinées destinées à l'apprentissage des langues (français et langues nationales).

Agence de Coopération culturelle et technique, 19 avenue de Messine - 75008 - Tél. : 227 90 58.

Le CNDP

Le Centre National de Documentation Pédagogique est un organisme récent créé par le décret du 3 août 1976 et qui reprend à son compte les missions de l'ex-Ofrateme (Office Français des Techniques Modernes d'Éducation) plus certaines missions nouvelles.

L'Ofrateme avait pour objectif majeur de faire pénétrer l'audiovisuel au sein de l'enseignement à tous les niveaux. Pour accomplir cette mission il disposait de certains services dont les plus connus sont la Radio-Télévision Scolaire qui produit et diffuse (sur T.F.1., A.2, et F.R.3) des émissions à destination des élèves et des maîtres en situation d'enseignement et R.T.S./Promotion, plus centré sur la formation continue des adultes.

Autre service connu, le Centre National de Télé-Enseignement assure par ailleurs une gamme extrêmement variée de cours par correspondance à tous les niveaux d'enseignement par l'intermédiaire de ses six centres. (Grenoble, Lille, Lyon, Rouen, Toulouse et Vanves). Il est à noter par exemple qu'environ 180 000 correspondants suivent chaque année un cours au C.N.T.E. et que 85 % environ de ces correspondants sont des adultes.

De plus, le Centre National de Documentation Pédagogique va fournir aux enseignants des informations régulières leur permettant de mettre à jour leurs connaissances scientifiques et pédagogiques. A ce titre il apparaît comme un des éléments de la mise en place progressive de la formation continue des instituteurs et des professeurs. Enfin on doit noter que les Centres Régionaux de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) qui sont les « maisons » des enseignants dans toutes les régions de France sont rattachés au Centre National de Documentation Pédagogique (C.N.D.P.).

C.N.D.P. - Direction Générale
29, rue d'Ulm - 75230 Paris Cedex 05

R.T.S. et R.T.S./Promotion

21, rue de la Vanne
92120 - Montrouge

C.N.T.E. -

Grenoble - 39 bd Gambetta - 38000

Lille - 34, rue J. Bart - 59046 Lille Cedex

Lyon - 100 bis rue Hénon - 69315 Lyon Cedex 1

Rouen - N° 3 022 X 76041 Rouen Cedex

Toulouse - 31051 Toulouse Cedex

Vanves - 60 bd du Lycée - 92171